|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |

*Convention établissant le*

Projet éducatif de territoire (PEDT)

de la Commune de ROISEY

2015-2018

**Choix de la commune : ACTIVITES PERISCOLAIRES DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL DECLARE**

***Convention à retourner à la DDCS de la Loire* :**

**10 rue Claudius Buard – 42050 St Etienne cedex 2**

**avant le 29 mai 2015**

Vu le Code de l’éducation, notamment son article L. 551-1 ; Vu le décret du 2 août 2013 relatif au Projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l’encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d’activités périscolaires dans ce cadre,

Vu le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire.

ENTRE

Monsieur le Préfet de la Loire, représentée par Monsieur , Directeur départemental de la cohésion sociale, ci-après nommé le DDCS,

Madame la Rectrice de l’académie de Lyon, représentée par Monsieur , Inspecteur d’académie, Directeur académique des services de l’Education Nationale de la Loire, ci-après nommé le DASEN,

Madame Véronique Henri-Bougreau, Directeur de la Caisse d’Allocations Familiales de la Loire,

Madame le Maire de la commune de ROISEY.

Il est convenu ce qui suit :

Depuis deux ans les communes de Roisey et Bessey réfléchissent activement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Elles sont maintenant en capacité de proposer un P.E.D.T. qui permettra à tous les enfants scolarisés, de 3 à 11 ans, d’accéder à des activités d’éveil, de découverte et à des actions d’éducation citoyenne, dans le respect du « vivre ensemble ».

Ce P.E.D.T. est le résultat d’une volonté politique des Maires et des Conseillers Municipaux, en partenariat avec les Parents d’Elèves et les Enseignants.

Il a été élaboré en tenant compte des préconisations de l’Education Nationale et a pour principal objectif le développement et l’épanouissement des enfants.

**A/ DIAGNOSTIC**

**A1/ Présentation de la Commune de ROISEY**

ROISEY, commune rurale de 909 habitants, est située dans le Parc Naturel Régional du Pilat.

170 hectares de forêts mixtes, des prés et des champs, des vergers, le tout étalé entre 400 et 1200 m d'altitude ; des milieux humides, différents étages de végétation, des hameaux typiques et disséminés sur le territoire, voici les atouts environnementaux de notre commune.

Roisey est très dynamique avec ses agriculteurs, ses artisans, son Restaurant au centre du village et son activité touristique (gîtes, chambres d’hôtes).

La randonnée pédestre, équestre, le vélo de route ou le VTT attirent les touristes ou les urbains des agglomérations lyonnaises, viennoises et stéphanoises.

C’est surtout son tissu associatif (11 associations) qui la rend si attractive. De fréquentes manifestations culturelles et sportives ont lieu au fil de l’année : la Fête du Livre qui se déroule depuis 22 ans, la Balade Gourmande, la Fête de la Noisette, les animations du Sou des Écoles en direction des familles...

Ses nombreux chemins de randonnée, son patrimoine riche et varié, ses associations dynamiques font de Roisey un lieu vivant, convivial et très accueillant.

**A2/ Périmètre et Public concerné**

Notre secteur dépend de l’Académie de Lyon.

Nous sommes en R.P.I. avec la Commune de Bessey, mais nous n’avons qu’une école publique, implantée sur la commune de Roisey. L'éloignement géographique de Bessey ne nous permet pas d'utiliser ses infrastructures.

Nous recevons tous les enfants de 2 à 11 ans, dans 5 classes multi-niveaux, de la maternelle aux classes élémentaires, soit environ 120 élèves chaque année (2/3 de Roisey-1/3 de Bessey).

Le périmètre du P.E.D.T. sera donc celui de nos 2 communes, Roisey et Bessey.

Pour avoir une bonne représentation du public de notre école, voici le tableau des effectifs et de la structure des classes pour l’année 2014/2015 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Classes** | **Effectifs** | **Enseignants** |
| 12 TPS + 11 PMS + 9 MS | 32 | Mme Debard |
| 6 GS + 16 CP | 22 | Mr Girard |
| 14 CE1 + 7 CE2 | 21 | Mme Chaize /Mme Chomez |
| 12 CE2 + 10 CM1 | 22 | Mme Lhomme |
| 12 CM1 + 11CM2 | 23 | Mme Deleury |

**A3/ Atouts du territoire**

Notre commune possède de nombreux atouts :

* Une population assez homogène où jeunes et anciens se côtoient.
* Des espaces et équipements dans l’enceinte de l’école et à proximité (périscolaire, bibliothèque, salle d’évolution, salles d’activités, salle informatique, Agorespace…). Les déplacements sont donc courts, sécurisés, et ne nécessitent pas de transports motorisés.
* Une bibliothèque municipale en réseau avec douze médiathèques.
* Des services périscolaires qui fonctionnent bien, et une cantine qui accueille en moyenne 70 enfants chaque jour.
* Un tissu associatif dynamique et varié.
* Un patrimoine culturel et environnemental riche, puisque nous sommes au sein d’un Parc Naturel régional avec une histoire et des traditions.
* Une volonté partagée par tous les acteurs locaux de proposer un projet éducatif de qualité à tous les enfants.

**A4/ Contraintes du territoire**

Comme toutes les petites communes, Roisey rencontre de nombreuses contraintes avec lesquelles il faut composer :

* Un budget communal de plus en plus limité.
* Un manque d’intervenants disponibles sur les créneaux horaires correspondant aux T.A.P, qui ne se déplacent pas pour ¾ d’heure d’activité (rapport temps de transport / temps d’intervention rémunéré).
* La difficulté pour trouver des bénévoles qui acceptent de s’engager sur des T.A.P., même sur de courtes périodes, avec la responsabilité que cela représente.
* Le coût des intervenants, en dehors du personnel municipal, qui reste très élevé (en moyenne 45 Euros de l’heure).
* Un personnel municipal en nombre insuffisant.
* Quand nous trouvons des intervenants qualifiés dans leur discipline, leurs diplômes ne sont pas des diplômes d'animation reconnus par l’Éducation Nationale. Le problème de la formation dans l'animation est un réel souci.
* Des locaux qu’il a fallu aménager pour pouvoir accueillir des groupes d’enfants tout au long de l’année (travaux d’isolation, de chauffage, d'entretien et de mise aux normes…), avec un surcoût très important.
* Un manque d’équipements sportifs variés

**A5 /** **Articulation du P.E.D.T avec le projet d’école**

De nombreuses actions sont menées dans chaque classe et pour chaque niveau afin d’atteindre les objectifs pédagogiques fixés par le projet d’école : piscine, musique, rallye lecture, visite de sites (ex : planétarium, musée de la mine), cinéma, théâtre, sécurité routière, activités de cirque, élevage de coccinelles, visiocommunications en Anglais avec une assistante américaine... La liste n’est pas exhaustive.

Dans le cadre des T.A.P, on peut aisément imaginer de nombreux prolongements, en cohérence avec ces objectifs :

* ***Maîtrise de la langue française, pilier 1 du socle commun:***

Dans le but d’assurer une continuité éducative, il est demandé aux animateurs d’employer le vocabulaire spécifique à leur discipline, de l’expliquer et de le faire utiliser par les enfants.

* ***Culture scientifique, pilier 3 du socle commun :***

Les activités organisées autour des thèmes de l’environnement et du développement durable, menées par des animateurs spécialisés, conduisent les enfants à observer, manipuler et expérimenter.

L’utilisation régulière de jeux de société, sélectionnés pour leur intérêt éducatif, permet d’améliorer la logique, d’entrainer la mémoire, de compter, d’élaborer des stratégies, de poser puis vérifier des hypothèses...

* ***Culture humaniste, pilier 5 du socle commun :***

Les enfants ont des temps d’activités périscolaires très différents au cours de l’année :

* Avec la bibliothécaire, lecture libre ou autour d’un thème ou d’un ouvrage spécifique, kamishibaï, origami, raconte-tapis pour les petits.
* Mise en mouvement et en musique d’un texte avec un musicien
* Créations, avec une plasticienne, d’œuvres diverses en papier mâché, en terre ou avec des objets destinés à être jetés
* Faire de l’Anglais en s’amusant, proposé par des professeurs de langue diplômés qui se servent de jeux pour amener les enfants à utiliser ce qu’ils ont appris à l’école, tout en complétant leurs acquisitions
* Yoga, Qi Gong, Kung Fu. Les animateurs ont pour but de faire connaitre leur discipline mais aussi de travailler sur la concentration, le respect des règles, la connaissance et la maîtrise de son corps.
* ***Compétences sociales et civiques, pilier 6 du socle commun :***
* Initiation aux gestes de 1er secours assurée par les pompiers, pour les élèves de CE2, CM1 et CM2
* Des projets collectifs :
* Organisation par les CM2, coachés par un animateur sportif, d’un cross auquel participeront le 22 juin 2015 tous les enfants de l’école, depuis les GS jusqu’au CM2.
* Création d’un arbre de vie à la manière de Klimt, pour la fête du livre qui se déroulera les 6 et 7 juin 2015 dans notre commune et dont le thème est « Mots, graines de vie, maudite soit la guerre ». C’est sur cet arbre que seront collées les 1000 grues pliées par les enfants pendant la fête du livre.

**A6/ Articulation du P.E.D.T avec le projet pédagogique du centre de loisirs de Roisey :**

Le centre de loisirs est un lieu d’apprentissage pour le « vivre ensemble ».

**L’équipe d’animation a pour objectifs de :**

Favoriser l’esprit de groupe, résoudre les conflits par le dialogue, favoriser l’autonomie et le développement personnel de l’enfant et développer ses différentes capacités.

**Ces objectifs sont connus des intervenants de TAP et repris par eux dans leur projet « d’animation éducative ».**

Les activités du centre de loisirs sont préparées par thème, les enfants s’impliquant dans l’organisation et le rangement de celles-ci.

 Le CLSH « Au Pays des Enfants » accueille les enfants de 3 à 11 ans.

**Accueil périscolaire** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h30, de 11h30 à 13h15 et de 16h15 à 19h.

**Mercredis loisirs** : de 11h30 à 19h, avec ou sans repas de midi.

Les tarifs appliqués aux familles ont été proposés par la SPL (Société Publique Locale) puis votés par les communes.

Ils sont établis par tranches de quotient familial.

**B/ MODALITES PRATIQUES DU P.E.D.T**

**B1/ Organisation :**

Il a été décidé en Conseil Municipal :

* La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.
* La demi-journée d’école supplémentaire le mercredi matin, de 8h35 à 11h35
* Le temps de cantine du mercredi qui ne sera pas géré par la Mairie, mais par la S.P.L. dans le cadre du Périscolaire.
* La pose méridienne d’1h45 qui permet d’organiser 2 services pour que les enfants puissent avoir un temps libre, encadré par des animateurs du Périscolaire, et un temps de repas dans de bonnes conditions (groupe plus restreint, moins de bruit, plus d’échanges et d’entraide).
* Les Temps d’Activités Périscolaires (TAP) d’une durée totale de 3 heures par semaine, ont été répartis en 2 fois 1h30, le jeudi et vendredi, de 14h50 à 16h20.

Le choix de proposer 2 fois 1h30 a été motivé par le fait qu’il est très difficile de trouver des intervenants et de proposer des activités de qualité sur un temps plus court. Nous souhaitions également ménager aux enfants un petit temps de récréation entre la fin du temps scolaire et le début des TAP. Ce temps nous permet ainsi de mieux organiser le départ des enfants qui ne restent pas aux TAP, et l’accueil des intervenants qui viennent prendre en charge leur groupe.

Cette organisation est établie pour 3 ans, cependant, à la fin de chaque année scolaire, elle sera réévaluée et pourra faire l’objet d’aménagements.

Le planning de la semaine scolaire s’organise comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** |
| **Périscolaire,**  **ALSH géré par la SPL** | 7h à 8h30 | 7h à 8h30 | 7h à 8h30 | 7h à 8h30 | 7h à 8h30 |
| **Ecole** | 8h35 à 11h35 | 8h35 à 11h35 | 8h35 à 11h35 | 8h35 à 11h35 | 8h35 à 11h35 |
| **Pause méridienne** | 11h35 à  13h20 | 11h35 à  13h20 | Périscolaire de 11h35 à 19h | 11h35 à  13h20 | 11h35 à  13h20 |
| **Ecole** | 13h20 à 16h20 | 13h20 à 16h20 | 13h20 à 14h50 | 13h20 à 14h50 |
| **TAP, ALSH géré par la mairie** |  |  | 14h50 à 16h20 | 14h50 à 16h20 |
| **Périscolaire**  **ALSH géré par la SPL** | 16h20 à 19h | 16h20 à 19h | 16h20 à 19h | 16h20 à 19h |

**B2/ Mode d’inscription sur les TAP :**

L’inscription aux TAP se fait par périodes, sur des fiches éditées par la Mairie. En début d’année il a été demandé à chaque famille de remplir une fiche sanitaire, une autorisation parentale, et de signer le règlement intérieur concernant les TAP.

Ensuite, avant chaque période de vacances scolaires, nous faisons passer aux familles les feuilles d’inscription pour la période suivante. Elles ont alors le choix d’inscrire leur enfant sur le jeudi et/ou le vendredi.

Pour toutes les autres activités, les enfants resteront sur leur groupe, sous la responsabilité de l’intervenant, jusqu’à la fin du TAP.

Les parents s’engagent pour chaque période, sur l’assiduité de leur enfant. En cas d’absence, il leur est demandé de prévenir la Mairie au plus tôt, par téléphone ou par mail.

**B3/ Participation financière des familles :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Tarif période** | | **Forfait à l'année** | |
|  | **1 TAP par semaine** | **2 TAP par semaine** | **1 TAP par semaine** | **2 TAP par semaine** |
| **Pour 1 Enfant** | **15 €** | **25 €** | **70 €** | **120 €** |
| **Pour 2 Enfants et plus Tarif par enfant** | **12 €** | **20 €** | **55 €** | **90 €** |

**B4/ Information aux familles :**

Depuis la promulgation de la loi sur la réforme des rythmes scolaires, les habitants de la commune ont régulièrement été informés par les média, par le Conseil Municipal, par les représentants des parents d’élèves et par l’équipe enseignante.

Deux réunions publiques ont été organisées et des questionnaires destinés à recueillir l’avis des familles ont été distribués.

Un Comité de Pilotage a été mis en place, pour réfléchir à l’organisation des TAP et rédiger le P.E.D.T.

**B5/ Ressources humaines mobilisées :**

Cette année, les TAP ont accueilli 90 enfants en moyenne les mardis et 75 enfants les vendredis.

La grande difficulté dans la mise en place des TAP reste le problème d’encadrement des activités.

Les appels lancés auprès des associations du village et des bénévoles n’ont pas donné les résultats attendus. Tous ont mis en avant le manque de disponibilité en journée ou le refus d’une telle responsabilité.

Nous avons donc mobilisé le personnel communal compétent à savoir :

* Nos 2 A.T.S.E.M. qui, en priorité, prennent en charge les moins de 6 ans.
* La responsable de la bibliothèque, à qui nous avons rajouté des heures pour l’encadrement des TAP.
* L’Adjointe aux affaires scolaires responsable des TAP, qui assume bénévolement le rôle de Direction.
* Les Elus disponibles ou une secrétaire de Mairie, en cas de problème ou d’absences ponctuelles.
* Nos 3 employés communaux pour les aménagements, petits travaux, entretiens des locaux et problèmes techniques divers.

Nous travaillons également avec des intervenants extérieurs spécialisés nature, informatique, sport, expression musicale et corporelle, les pompiers, des professeurs de Yoga, Kung Fu, Qi Gong, une plasticienne.

**B6/ Ressources en bâtiments et structures pouvant être mis à disposition :**

La commune dispose de bâtiments communaux et d’équipements sportifs qui ont pu être mis à disposition pour les différentes activités. Pour cela, certains ont cependant nécessité de lourds travaux d’aménagement (isolation et chauffage entre autre) :

* L’espace réservé aux très petites, petites et moyennes sections de l’école maternelles, soit 2 salles d’activités et une pièce pour la sieste.
* La bibliothèque
* 2 salles dans le prieuré
* 1 salle informatique (mise à disposition pour les TAP par l’association « Club Roisey Informatique »)
* 2 salles à la « Porte Ouverte » (salles des associations)
* La salle d’activités du périscolaire
* Une salle d’évolution (préau)
* Un Agorespace
* Un terrain de boules
* Un terrain de tennis
* Des espaces extérieurs sécurisés.

**B7/ Articulation avec le Contrat Enfance Jeunesse :**

Les communes n’ont plus la compétence « enfance » (0 à 6 ans).

C’est la Communauté de Communes qui applique la politique éducative locale par la coordination des actions du CEJ.

De 6 à 15 ans, c’est le volet jeunesse ; le suivi des actions menées par nos communes pour cette tranche d’âge est assuré par la coordinatrice enfance et jeunesse, Mme Angélique Pel.

**C/ LE CONTENU DU PEDT**

**C1/ Les objectifs éducatifs :**

La volonté du Conseil Municipal et du Comité de Pilotage est de mettre en place cette réforme afin de participer activement au développement et à l’épanouissement de l’enfant autour des objectifs suivants :

* Développer le vivre ensemble et l’accompagner dans sa démarche vers la citoyenneté.
* Participer à son ouverture d’esprit, développer sa curiosité.
* Développer son autonomie et son esprit d’initiative.
* Développer sa créativité et son imagination.
* Développer son épanouissement corporel et psychomoteur.
* Sensibiliser à l’écocitoyenneté et au développement durable.

**C2/ Les moyens mis en place :**

Ces objectifs seront atteints progressivement au travers des différentes activités proposées dans le cadre des TAP :

* Les activités de découverte sportives.
* Les activités de création manuelle et artistique.
* Les activités de découverte de l’environnement naturel, culturel et humain.
* Les activités autour du livre.
* Les activités de jeux et de détente.
* Des temps libres.

**C3/ Les projets d’activités :**

Nous distinguerons deux types de projets d’activités en fonction de l’âge des enfants :

* ***Les activités pour les plus petits (les moins de 6 ans), dont certains font encore la sieste :***

Ces temps serons encadrés et animés par les ATSEM qui ont en charge ces enfants dans le cadre scolaire, afin qu’ils se sentent plus en confiance.

Ils resteront également dans l’espace scolaire dédié aux petits et aménagé en conséquence (équipements, matériel et configuration adaptés).

Les temps TAP commençant à 14h50, l’activité se poursuivra dans la continuité du temps scolaire, c’est-à-dire par un temps de réveil progressif, ou un temps calme.

Les activités s’organiseront ensuite autour de différentes thématiques, dont voici quelques exemples :

* Jeux extérieurs et éveil à la motricité.
* Yoga pour les petits.
* Activités manuelles.
* Ecoute musicale et jeux autour des sons.
* Lecture de contes et jeux d’imagination autour du livre.
* Découverte et observation de notre environnement naturel.
* Petits temps libres.
* ***Les activités pour les plus grands (à partir de 6 ans) :***

Les enfants sont répartis sur différents groupes et encadrés par différents intervenants en fonction des activités proposées. Les activités peuvent changer au cours des différentes périodes. Les groupes sont donc organisés pour que tous les enfants puissent tourner et découvrir les différentes activités.

En voici quelques exemples :

* Activités Sportives et d’Expression Corporelle (Kung-Fu, QI Gong, Yoga, Jeux de ballons, jeux d’adresse, jeux en équipes…).
* Activités d’Expression Artistique (Arts plastiques, Origami, Activités autour du livre et de la musique…).
* Activités de Découverte Nature (Découverte de notre environnement, de la faune et de la flore, observation de la nature).
* Jeux de société.
* Initiation aux gestes de premiers secours.

Cette liste pourra être enrichie au fil du temps en fonction des compétences des intervenants, des propositions des différents partenaires et des demandes des enfants.

Annexe 1 (page 13) : liste de tous les intervenants avec statut, nom, activité et temps proposé.

**C4/ L’accueil des enfants porteurs de Handicap :**

Nécessité d'être associé au PAI pour l'encadrement d'un enfant en situation de handicap afin d'assurer la continuité de son accompagnement. Cette information de la part de la famille et du corps enseignant, n’est pas encore « entrée dans les mœurs » et pourtant la mairie, organisatrice des TAP, devrait être partenaire au même titre que l’école.

L’enfant porteur de handicap est accompagné d’un(e) AVS pendant le temps scolaire, il se retrouve sans aide particulière pendant les TAP.

Les animateurs, prévenus des difficultés, gèrent au mieux ce genre de situation.

En cas de handicap ponctuel nécessité d'adaptation

**C5/ Les partenaires du PEDT :**

Les partenaires du PEDT sont nombreux et participent tous à la mise en place et à la réussite de ce projet pour les enfants.

* ***Les partenaires institutionnels :***
* **L’Etat**, instigateur de la loi sur la réforme des rythmes scolaires, qui nous aide financièrement avec le Fonds d’Amorçage de 50 Euros pour chaque enfant inscrit à l’école. Il sera reconduit pour 2015/2016 et, nous l’espérons, pour les années suivantes.
* **L’Education Nationale** qui nous donne les directives, nous accompagne et validera ce projet.
* **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale**, qui nous accompagne et validera également ce projet.
* **La Caisse d’Allocations Familiales** qui, nous l’espérons, nous apportera son soutien, grâce au conventionnement mis en place.
* **La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien** pour son aide à l’organisation et à la mise en relation avec les différents partenaires.
* ***Les partenaires de terrain :***
* **L’Ecole Publique,** avec qui nous avons travaillé au sein du Comité de Pilotage, pour que ce projet puisse s’inscrire dans une complémentarité avec le projet d’école.
* **Les Municipalités de Roisey et Bessey**, qui se sont donnés les moyens, malgré les contraintes financières et les difficultés d’organisation, d’appliquer cette réforme au plus près des intérêts de l’enfant.
* **Les Associations** du village ou des environs, ainsi que **les bénévoles**, qui soutiennent ce projet et y participent dans la mesure de leurs possibilités.
* **La S.P.L. du Pilat Rhodanien** qui met à notre disposition une animatrice
* **Les Parents d’Elèves** qui ont été présents dans toutes les étapes de ce projet et soutiennent la mise en place de cette réforme depuis le début.

**C6/ Instances de suivi et de propositions :**

Elle repose surtout sur le travail du Comité de Pilotage et sur celui de la Directrice des TAP :

* ***Le Comité de Pilotage***

Il a nécessité la participation effective de tous les partenaires, tout au long de l’élaboration du projet dans son ensemble, et du PEDT en particulier.

Il est composé d’élus des deux communes, de 4 parents d’élèves, de la directrice d’école et de la directrice des TAP qui se réuniront 3 fois par an, en début, au milieu et en fin d’année scolaire.

Il a pour rôle la mise en place, le suivi et l’évaluation du projet :

* Il a un travail de réflexion et de rédaction du PEDT.
* De mise en place d’un règlement intérieur, qui assurera la bonne marche du dispositif.
* Il a un rôle d’information auprès des parents.
* Il est force de propositions pour toutes les améliorations envisageables.
* Il assure le suivi et l’évaluation du projet, et prend en compte les évolutions possibles et souhaitables.
* ***Le comité technique :***

Il réunira tous les acteurs intervenant sur les TAP, à la fin de chaque période (de vacances à vacances), afin de faire le bilan de la période écoulée et de préparer la prochaine.

Le comité fera un bilan écrit détaillé qui sera transmis au comité de pilotage, dans le souci d’améliorer le fonctionnement de la structure, dans le respect des objectifs éducatifs visés.

* ***Le rôle de la Directrice***
* Elle organise et coordonne la mise en œuvre du projet : planning d’activités, utilisation des salles, recherche et contacts avec les différents intervenants, résolution des problèmes techniques, gestion des absences, liens avec les familles…
* Elle est garante du bon fonctionnement du projet : elle est présente pour permettre une bonne répartition des enfants. Elle accompagne les groupes sur les lieux d’activités si nécessaire, elle assure la sécurité des enfants et des intervenants…
* Elle fait le suivi administratif du projet : inscriptions des enfants, gestion des équipes et des activités, achat et mise en place du matériel…
* Elle est en lien avec les intervenants dans une relation de confiance, d’entraide et de soutien. Elle a également un rôle pédagogique en tant que responsable de l’équipe.
* Elle fait appliquer le règlement de fonctionnement mis en place.
* Elle assure le suivi du projet, son évaluation, et le fera évoluer afin de mieux répondre aux besoins.

**C7/ L’Evaluation du projet :**

A la fin de chaque année scolaire, le Comité de Pilotage se réunira pour évaluer le projet, examiner sa pertinence et, si besoin, apporter les modifications qui s’imposent, toujours dans le respect et l’intérêt des enfants.

Pour ce faire, il pourra recueillir l’avis des parents et des enfants, par le biais de questionnaires ou de rencontres publiques.

Il pourra également rencontrer les délégués des parents d’élèves ainsi que les différents partenaires du projet, notamment les intervenants et l’équipe enseignante, afin de recueillir leurs remarques, par rapport aux questions que nous serons amenés à nous poser :

* L’organisation mise en place est-elle cohérente ?
* La communication entre les différents acteurs est-elle efficace ?
* Cette organisation apporte-t-elle une amélioration dans les rythmes de l’enfant ?
* Quels sont les retours des enfants dans les familles ?
* Les activités proposées répondent-elles aux objectifs éducatifs que nous nous sommes fixés ?

Au terme de ces évaluations, nous pourrons revoir nos positions sur les suites à donner.

**C8 / Demandes de dérogations :**

Nos communes demandent deux dérogations :

* l’assouplissement du taux d’encadrement
* la possibilité de reconduire la directrice dans ses fonctions assurées bénévolement (enseignante à la retraite avec BAFA). Les difficultés financières de notre commune ne nous permettent pas, pour l’instant, de rémunérer une personne extérieure qui aurait le BAFD.

**A ROISEY, le 2 juin 2015**

**Mme Josette VERNEY**

**Maire de ROISEY**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ANNEXE 1 : ENCADREMENT ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS** | | | |
| **Activités** | **Nom(s) de(s) l'intervenant(s)** | **Qualifications, diplômes  de l'intervenant** | **Statut: animateur ou intervenant extérieur** |
| YOGA | ESSERTEL Valérie | BAFA en 1996  Professeur de Yoga | Intervenante extérieure |
| ARTS PLASTIQUES | PAGNIER Corinne | Formation d’intervenante artistique,  Artiste plasticien sculpture, dessin cerveau droit | Intervenante extérieure |
| ANIMATIONS NATURE | PERRET Fabien | BAFA  Spécialisation Nature / Environnement | Intervenant extérieur |
| ATSEM 1 : ACTIVITES MANUELLES, JEUX | FOREL Nathalie | Cap Petite Enfance  Concours  BAFA / BAFD | Animatrice |
| ATSEM 2 : ACTIVITES MANUELLES, JEUX | JOASSARD Delphine | Cap Petite Enfance  Concours | Animatrice |
| ACTIVITES AUTOUR DES LIVRES ET DE L’ORIGAMI | MONTEIL Dominique | Bibliothécaire | Animatrice |
| MULTI ACTIVITES | FANGET Anne-Gaelle | BAFA  BAFD en cours | Animatrices SPL |

**Table des matières**

**A / DIAGNOSTIC3**

A1 / Présentation de la commune de ROISEY3

A2 / Périmètre et public concerné3

A3 / Atouts du territoire4

A4 / Contraintes du territoire4

A5 / Articulation du PEDT avec le projet d’école4

A6 / Articulation du PEDT avec le projet pédagogique du centre de loisirs de Roisey5

**B / MODALITES PRATIQUES DU PEDT6**

B1 / Organisation6

B2 / Mode d’inscription sur les TAP7

B3 / Participation financière des familles7

B4 / Informations aux familles7

B5 / Ressources humaines mobilisées7

B6 / Ressources en bâtiments et structures pouvant être mis à disposition8

B7 / Articulation avec le Contrat Enfance et Jeunesse8

**C / LE CONTENU DU PEDT8**

C1 / Les objectifs éducatifs8

C2 / Les moyens mis en place9

C3 / Les projets d’activités9

C4 / L’accueil des enfants porteur de handicap10

C5 / Les partenaires du PEDT10

C6 / Instances de suivi et de propositions11

C7 / L’évaluation du projet11

C8 / Demandes de dérogations12

**ANNEXE 1 ENCADREMENT ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS**13